

Envie de bouger les choses ?
T'investir dans tes loisirs ?
ta MJ ?
ta commune ?

Envie de t'engager ?
ou déjà engagé ?

#VIEUXS

du 2 au 4 mai 2018
à Amboise (37)

Séjour engagement
et implication locale

à partir de 13 ans.
inscriptions auprès de ta MJ.



PIJ Gâtine-Racan

FRMJC
Centre
Une équipe de professionnels de l'animation

Dispositif d'animation jeunesse d'Indre et Loire
18 rue Alfred Tiphaine, 37380 MONNAIE
Courriel : daj37@frmjccentre.org
Tél : 02 47 24 09 72 / 06 52 29 28 41

FICHE D'INSCRIPTION

L'enfant :

Nom

Prénom

Date de naissance

Le représentant légal :

Nom

Prénom

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

En cas d'absence, prévenir Mr ou Mme :

N° de téléphone :

Nom de l'assurance :

En responsabilité civile :
(fournir une attestation)

N° de contrat :

N° d'allocataire :

(préciser le régime : CAF MSA éducation national...)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr ou Mme _____

autorise mon enfant _____ à participer aux activités du DAJ 37 et :

J'ai été informé que mon enfant peut venir aux accueils libres et les quitter en fonction de ses souhaits, c'est à dire qu'il peut partir pendant ou après l'accueil par ses propres moyens.

A être transporté dans le véhicule personnel des animateurs du DAJ dans le cadre des sorties.

Je suis informé(e) du fait que les animateurs déclinent toute responsabilité en dehors des heures de déroulement des activités et accueils et quand le jeune quitte l'accueil.

J'autorise l'intervenant du DAJ 37 à prendre toutes décisions destinées à donner des soins médicaux ou hospitaliser mon enfant en cas d'accident.

Fait à : _____ le ____/____/____

Mention « lu et approuvé » et signature du représentant légal obligatoire :





N° 13000723

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMURIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Croixelles-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCC					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non
 Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ANGINE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	BHÉLÉTISME ARTICULAIRE AIGÛ	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OTITE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ORILLONS	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LUNETTES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC., PRÉCISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

Je soussigné, _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SEJOURS COURTS ET SEJOURS DE VACANCES

1 Inscription à la structure organisatrice

L'inscription à la structure DAJ 37 est obligatoire pour participer aux séjours courts et séjours de vacances. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

2 Réservation

Pour réserver une place afin de participer aux séjours, il faut :

*Remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire de liaison Jeunesse et Sport *cerfa*

*Dater et signer le présent contrat par le responsable légal (parents ou tuteurs)

3 Confirmation de Réservation

La réservation n'est prise en compte qu'à partir du moment où les fiches d'inscription et sanitaire de liaison *cerfa* ainsi que le présent contrat sont rendues accompagnées d'un acompte de 50 % du montant total du séjour au minimum un mois avant le départ. Le solde du séjour sera à payer avant la date de départ.

Sur demande, le paiement du séjour peut être échelonné sur plusieurs mois.

4 Modification et Annulation

***Du fait du participant :**

L'intégralité des sommes versées seront remboursées sur justificatif pour raisons valables (raisons familiales, médicales et cas de *force majeure).

**La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche le participant, d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat. Il en est notamment ainsi en cas de grève, insurrection, émeute, prohibitions édictées par les autorités gouvernementales ou publiques.)*

En dehors de ces raisons :

Annulation de la participation de l'enfant entre 1 mois et 2 semaines avant le départ du séjour : 25% de la totalité du séjour

Annulation de la participation de l'enfant dans les deux semaines avant le départ du séjour, la totalité de l'acompte sera conservé.

***Du fait de la structure organisatrice:**

La réalisation du séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits.

En cas d'événements extérieurs (météo, maladie du personnel encadrant, défaut de prestations), l'intégralité des sommes versées seront remboursées.

***Discipline :** Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement et les autres participants, et au cours de toutes les activités proposées par la FRMJC. Le participant devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, alcool, tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto stop sont formellement interdits. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, ou dans le cas où, il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, la FRMJC se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour anticipé et l'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant et/ou de ses parents.

5 Frais médicaux :

Il se peut que la FRMJC fasse l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, etc.) pour un participant. Dans cette éventualité, à la fin du séjour, vous recevrez une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la feuille de soins.

6 Assurance :

L'assurance des personnes et activités est souscrite auprès de la MAIF. Elle comprend les garanties Responsabilité Civile Défense-Recours, Individuelle accident (dommages corporels) et Assistance.

Les objets personnels de valeur ne sont pas autorisés. L'équipe éducative décline toute responsabilité en matière de vols, pertes ou dégradations les concernant.

7 Tarifs :

Le prix du séjour comprend :

- Le transport
- L'hébergement
- La restauration
- Les activités
- Le personnel d'encadrement

8 Mode de paiement :

Pour le règlement des camps, nous acceptons :

- Les espèces
- Les chèques bancaires à l'ordre de la FRMJC
- Les chèques vacances ANCV

9 Autorisation droit à l'image et expression radiophonique

* J'autorise la structure à utiliser des supports vidéos, photos ou radiophoniques où mon jeune apparaît dans le but d'une communication dans les journaux et/ou sur leurs sites afin de valoriser les actions réalisées
* à cocher

« Lu et approuvé », le

Signature du responsable légal :

Dispositif d'animation jeunesse d'Indre et Loire

18 rue Alfred Tiphaine

37380 MONNAIE

02-47-24-09-72/ 06-52-29-28-41

daj@frmjccentre.org

Règlement Intérieur de l'ALSH ados -préados Communauté de communes Touraine-Est Vallées

A. Conditions générales de fonctionnement

La Communauté de Communes Touraine-Est Vallée (CCTEV) confie à la FRMJC (Fédération Régionale des MJC) l'organisation et la mise en œuvre d'actions de prévention et d'animation à destination des ados-pré-ados des communes de Chançay, Monnaie, Reugny, Vernou sur Brenne et Vouvray.

L'accueil de loisirs ados et pré-ados de la FRMJC est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation. Il se situe pour le moment :

- Sur Monnaie, accueil en face de la salle R. Devos
- Sur Reugny, il se situe dans la salle de l'âge d'or

L'encadrement est assuré par deux animateurs professionnels diplômés, salariés de la FRMJC Centre. Cet accueil est financé par la CCTEV en totalité en période scolaire.

L'accueil est déclaré en ALSH au niveau de la DDCS (Direction Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), la réglementation en vigueur sera donc respectée.

Le nombre de jeunes accueilli sera maximum de 24 selon cette réglementation.

B. Modalités d'inscription et de participation aux activités

L'accès à l'accueil des jeunes est soumis à une inscription et une cotisation annuelle de 5 € qui permet de participer à l'ensemble des activités qui sont proposées en période scolaire, dans des conditions définies pour chacune d'elles.

L'inscription n'est effective qu'après retour de :

- la fiche d'inscription dûment remplie
- un règlement de 5 € (espèce ou chèque à l'ordre de la « FRMJC »)
- la fiche sanitaire, complétée et signée par le représentant légal,
- la photocopie des vaccinations,
- la photocopie de l'attestation d'assurance extra scolaire
- Facultatif : le test nautique (brevet de 25m, test anti- panique...)

Pour des activités spécifiques, un certificat médical pourra être demandé ultérieurement.

L'inscription a une validité d'un an à compter du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Pour les animations proposées en période de vacances, elles seront facturées selon le tableau suivant:

	Accueil Demi-journée	Accueil Journée entière	Petite sortie*	Grande sortie**	Soirées repas compris
Plancher	1,50 €	3,50 €	2,40 €	14,00 €	2,40 €
Plafond	2,50 €	5,00 €	4,00 €	20,00 €	4,00 €
Tx appliqué	0,25% x QF	0,5% x QF	0,4% x QF	2% x QF	0,4% x QF

* : centre aquatique, patinoire, ..

** : karting, laser games, bowling,...

Encart réservé au DAJ37

- fiche d'inscription
- règlement de 5 €
- fiche sanitaire
- photocopie des vaccinations,
- l'attestation d'assurance extra scolaire
- règlement intérieur
- le test nautique (brevet de 25m, test anti- panique...) → FACULTATIF

C. Horaires d'ouverture

– En périodes scolaires :

Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h - 16h accueil sportif gymnase de Reugny	12h30 - 13h30 atelier jeux de société collège G. Huet (Vouvray)	12h30 - 13h30 atelier jeux de société collège Montaigne (Tours Nord)	10h - 12h accueil libre Club de l'âge d'or de Reugny
16h 30 - 18h 30 accueil libre nouveau local de Monnaie (en face de la salle R. Devos)	17h - 19h accueil libre Club de l'âge d'or de Reugny	17h - 19h accueil libre nouveau local de Monnaie (en face de la salle R. Devos)	14h - 17h accueil libre nouveau local de Monnaie (en face de la salle R. Devos)

– En période de vacances :

Des accueils seront proposés sur les bases d'accueil et sur les 5 communes ainsi que des sorties et des séjours (l'été), en favorisant toujours l'initiative des jeunes. Les plannings des vacances sont publiés 3 semaines à l'avance et envoyés aux parents par mail. Ils sont également à disposition sur les accueils et dans les mairies, dans les collèges et les lycées et sont largement diffusés chez les commerçants du territoire.

Des animations sportives seront proposées aux jeunes afin de favoriser les échanges et de développer une animation intercommunale.

D. Règles de vie

L'inscription à l'accueil implique l'acceptation des règles de vie en collectivité suivantes :

- Il est demandé à chacun un comportement, une tenue et un langage corrects et respectueux des autres usagers, de la structure, du matériel et de l'environnement.
- Il est demandé à chacun, en quittant la structure, un comportement respectueux des riverains et d'éviter les nuisances sonores.
- La consommation d'alcool ou de tout produit illicite, ainsi que la suspicion d'état sous emprise de ces produits justifiera l'interdiction d'accès à l'accueil des jeunes

E. Respect du règlement et sanctions éventuelles

Le responsable de l'accueil et les animateurs ont la responsabilité de faire respecter ce règlement, ils feront remonter auprès de l'autorité municipale et des familles tout manquement grave au présent règlement. Ils pourront prononcer une exclusion temporaire ou définitive du jeune concerné.

F. Responsabilité - cas de vol

Le DAJ 37 décline toute responsabilité concernant les effets personnels des participants aux activités.

Les animateurs sont responsables des jeunes présents et inscrits dès lors que ceux-ci sont présents à l'intérieur des locaux dédiés aux horaires prévus. En dehors des créneaux d'animation ou du lieu d'animation, les jeunes sont évidemment sous la responsabilité de leurs parents.

G. Droit à l'image

Au cours des activités, les animateurs peuvent être amenés à faire des photos ou des films des participants.

Sauf avis contraire exprimé par écrit à l'inscription, ces documents pourront être utilisés par le DAJ 37 dans des buts de communication, d'information ou de promotion (plaquette, affiche, expos, blog, ...).

H. Application du règlement

Le responsable de l'accueil et l'équipe d'animation, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement qui sera publié et affiché sur place.

I. Annuler une activité

Si votre enfant ne peut pas participer à une activité où il était inscrit pour des raisons médicales, un certificat vous sera demandé. Pour toutes autres raisons, il vous faudra prévenir l'équipe pédagogique 48h à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, l'activité vous sera facturée.

L'Équipe Pédagogique,
Fait à Monnaie, le 01 septembre 2017

*



Nom du jeune :

Prénom du jeune :

Certifie avoir lu ce règlement et en accepte les termes.

A
Signature du jeune

le
Signature du représentant légal